

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

RELEVÉ DE DECISIONS du Conseil d'Administration du 15 décembre 2003

- Campus de Fouillole -

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL)

Le Président ouvre la séance à 9h40, après constat du quorum nécessaire pour délibérer valablement. Il relève les questions diverses et arrête l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal

Le procès-verbal du CA du 24 octobre 2003 est adopté, sous réserve de quelques corrections et modifications de forme.

Point 2 : Compte financier 2001 et 2002.

L'Agent Comptable présente les comptes financiers 2001 et 2002 et expose une analyse synthétique des documents réglementaires. Il précise en outre les difficultés informatiques qui ont entouré la préparation des documents. Après un débat sur les opérations décrites dans ces comptes financiers, le conseil décide qu'il ne peut se prononcer sur ces comptes sans formuler des réserves.

Compte financier 2001 :

- Le conseil d'administration arrête les opérations décrites dans le compte financier 2001 avec réserves du fait de la non-communication du rapport final de l'IGAENR ainsi que des conclusions des investigations et vérifications en cours.
- Le conseil d'administration décide l'affectation au compte 110 « report à nouveau » du résultat de l'exercice de 3.237.501,21 francs soit 493.553,88 €.

Compte financier 2002 :

- Le conseil d'administration arrête les opérations décrites dans le compte financier 2002 avec réserves du fait de la non-communication du rapport final de l'IGAENR ainsi que des conclusions des investigations et vérifications en cours.
- Le conseil d'administration accepte les virements de l'ordonnateur entre comptes au sein d'un même chapitre.
- Le conseil d'administration décide d'affecter le solde du compte 110 « report à nouveau » contenant le résultat de l'exercice 2001 au compte 10682 « réserves disponibles » pour un montant de 493.553,88 €.
- Le conseil d'administration affecte la somme de 289.954,24 € du compte « provisions pour amortissements », au compte « provisions pour risques ».
- Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2002 soit un déficit de 595.465,27 € au compte 10682 « réserves disponibles ».

Point 3 : Présentation du Budget primitif 2004.

Le Président fait une présentation de la philosophie du budget et décrit les grands axes de la politique budgétaire, conformément à la lettre de cadrage présentée au précédent CA. Il qualifie ce budget de prudent et rationnel et en expose la sincérité au regard des **estimations fiables de recettes**. Le budget par nature et le budget de gestion de l'exercice 2004 sont équilibrés au montant de 17.029.937 € et sont conformes à la réglementation.

Des réponses et compléments d'information sont apportées par le Président et l'Agent Comptable, en particulier à l'UFR STAPS qui n'a pas voté son budget, à l'UFR SJE de Guadeloupe qui a voté son budget en déséquilibre, ainsi que sur l'incidence des emplois gagés.

Après ces échanges, le conseil approuve à l'unanimité la création de 4 nouvelles Unités Budgétaires (UB) : CEVU (UB 960) ; CUR Guadeloupe (UB 971) – CUR Guyane (UB973) – CUR Martinique (UB 972).

Le Conseil d'Administration approuve le budget primitif 2004 arrêté à 17.029.937 € et conformément aux dispositions du décret du 14/1/1994 portant règlement financier des EPSCP, le conseil décide de fixer les masses limitatives comme suit :

- Crédits de fonctionnement à 6.896.777 €
- Crédits d'investissement à 7.325.629 €
- Crédits de personnel à 2.807.531 €

Dans la perspective de la prochaine DBM et conformément à un engagement précédent, le Président soumet à l'approbation du conseil la création et la composition d'une « commission des moyens », dont la mission sera de proposer « *des critères pour la répartition interne de la DGF* ».

Les travaux de la commission, après discussion et amendements éventuels par la Conférence des Doyens seront soumis à l'approbation du CA.

Le Président propose la composition suivante : Président de la commission : Maurice BURAC, Membres : Olivier PORTECOP – Charles PAIN – Michael RANGUIN – Charbel MACDISSI – Laurent LINGUET – Malik DURANTY. Avec voix consultatives : Le Secrétaire Général – L'Agent Comptable.

Le conseil approuve la création et la composition de cette commission.

Point 4 : Rapport du groupe de travail sur la refondation

Le groupe de travail fait un point de l'avancée des discussions sur la refondation de l'UAG. Monsieur JASOR, porte-parole, expose le travail réalisé sur la composition du CA dans le cadre de la parité-égalité de représentation des pôles. La proposition de 74 membres qui est formulée, entraîne un débat au sein du conseil : réduire ou augmenter le nombre des membres compte tenu en particulier des conséquences financières ; définition de plusieurs grands principes sous-tendant cette répartition.

Point 5 : Contrats de travail et conventions

Conformément à la délégation donnée par le conseil au Président, un tableau récapitulatif des recrutements sur contrat d'établissement (37 contrats de durée inférieure à 5 mois et 15 contrats de durée supérieure à 5 mois) pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 03, est présenté aux membres du Conseil. Il est noté qu'un grand nombre de ces contrats sont des renouvellements. Après quelques rectifications de forme, le conseil approuve cette proposition.

Un tableau récapitulatif des 13 conventions signées par le Président est présenté aux membres du conseil. Après un ajustement sur un libellé, le conseil approuve la proposition.

Point 6 : Remplacement de poste vacant

En l'absence de proposition des membres du pôle Guyane, pour le remplacement de Monsieur VISIGALLI (personnalité extérieure), ce point est renvoyé au prochain conseil.

Point 7 : Questions diverses

▪ Motion du Conseil de l'UFR STAPS :

Madame CARTON donne lecture d'une motion de l'UFR STAPS exposant les difficultés financières et les problèmes de locaux de cette composante. Elle reformule le souhait de mutualisation des espaces d'enseignements sur le campus de Fouillole.

▪ Dossier d'expertise du CRI-M :

Après un exposé de Monsieur PORTECOP, le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise sur le développement de l'intranet de l'UAG en Martinique.

- **Banalisation du jeudi après-midi :**

Cette question sera préalablement étudiée par le « conseil » des élus étudiants.

- **Demandes d'informations sur les réunions politiques « 07 décembre » :**

Le Président rappelle que les réunions organisées sur le Campus de Fouillole dans le cadre de la consultation du 07 décembre ont été autorisées sous réserves d'impartialité et d'équité des partisans du « oui » et du « non ». L'UAG n'a engagé aucune dépense à cette occasion, précise le Président, l'association étudiante « LA CRANE » était le seul organisateur de cette manifestation.

- **Travaux dans l'Amphithéâtre Benjamin :**

Un point d'information est donné par le Président à la demande de Monsieur JANKY sur la suite des travaux de l'Amphi Benjamin (toilettes, ...).

- **Transport des étudiants en Martinique :**

Suite à l'augmentation des tarifs des transports publics en Martinique et au mouvement étudiant qui a suivi, Monsieur EUTROPE annonce que les négociations avancent favorablement.

- **Financement des bourses de stage du DES :**

L'Agent Comptable apporte des précisions sur la légalité des bourses de stages. Le Conseil souhaite un réexamen de ce dossier par les services administratifs concernés.

- **Tarifs du SUAPS :**

Le Conseil approuve les propositions de tarifs s'agissant de la location du Hall des sports du Campus de Schoelcher ; de la pratique sportive à l'UAG et de la location de Kayaks (Martinique).

Le Conseil considère qu'il n'a pas à se prononcer sur l'approbation des tarifs du Comité Départemental du Sport Universitaire (CDSU) pour les activités du Club nautique et de Foret de Montsinery, associations de loi 1901.

- **Convention constitutive du GIP Formation Continue et insertion professionnelle GIP FCIP (Rectorat de Guyane) :**

La participation de l'UAG du CA du GIP est approuvée par le Conseil à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

A Pointe A Pitre, le 16 décembre 03.

**Le Président de l'Université,
Alain ARCONTE**